



COMMUNE DE FRETERIVE

PRÉFECTURE DE LA SAVOIE

08 JUIN 2026

DCL - ACCUEIL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

Le 5 juin 2026, le Conseil municipal de la Commune de Fréterive s'est réuni SALLE CHAMPLAN sous la présidence de Eve BUEVOZ, Mme le Maire, suivant convocation transmise le vendredi 22 mai 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ASSIER Dominique, BUEVOZ Eve, CREPILLON Ophélie, CARLE Patrick, GIAMBIASI Matthieu, GRISARD Benoît, LAURENT Colette, MONIN Eric, PICHON Emmanuel, Hélène TUAL-MANUSE, VACHET Nadine, VULLIEN Anne-Laure
Excusé sans procuration : FRANCOZ Vincent, GARESIO Roseline
Absent : DI MASULLO Vincenzo (nationalité italienne)

Secrétaire de séance : ASSIER Dominique

2026-026 – DESIGNATION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Rapporteur : BUEVOZ Eve

VU le Code électoral, notamment ses articles L. 283 à L. 291 relatifs à l'élection des sénateurs,
VU le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 convoquant les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2026-24 en date du 21 mai 2026 fixant le nombre de délégués et de suppléants à élire pour la commune de Fréterive,

VU la population municipale authentifiée au 1er janvier 2026, déterminant le nombre de délégués et suppléants à désigner,

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions légales, le conseil municipal doit procéder à la désignation des délégués titulaires et suppléants pour participer au collège électoral chargé de l'élection des sénateurs,

CONSIDÉRANT que la commune de Fréterive, forte de 640 habitants, est tenue de désigner 3 délégués titulaires et 3 suppléants,

CONSIDÉRANT que les délégués doivent être choisis parmi les membres du conseil municipal et les suppléants parmi les membres du conseil municipal ou les électeurs de la commune,

CONSIDÉRANT qu'une seule liste de candidats a été déposée, conformément aux règles de procédure,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DÉSIGNE au 1^{er} tour en qualité de délégués titulaires pour l'élection des sénateurs :

- Colette LAURENT
- Patrick CARLE
- Eve BUEVOZ

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

- DESIGNÉ au 1^{er} tour en qualité de délégués suppléants pour l'élection des sénateurs :
 - Anne-Laure VULLIEN
 - Hélène TUAL-MANUSE
 - Dominique ASSIER
-

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

- La présente délibération sera notifiée à Madame la Préfète de la Savoie et publiée selon les modalités légales en vigueur.

Fait et délibéré le 5 juin 2026

Le président de séance,

Eve BUEVOZ,
Mme le Maire



Le secrétaire de séance,

Dominique ASSIER,
conseiller municipal

A blue ink signature of Dominique Assier, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.